

# Qu'est-ce qu'une constitution?

---

- 1. Une constitution est un document :**
  - a. écrit
  - b. doté d'une valeur juridique supérieure
  - c. portant sur l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics
  - d. protégeant des droits et des libertés considérés comme fondamentaux
  
- 2. Le pouvoir constituant est habilité à :**
  - a. élaborer une constitution
  - b. réviser une constitution
  
- 3. Un pouvoir constitué est un pouvoir :**
  - a. habilité à réviser la constitution
  - b. établi par la constitution
  
- 4. Une constitution rigide ne peut être révisée.**
  - a. vrai
  - b. faux
  
- 5. Une constitution souple est une constitution :**
  - a. qui peut être révisée facilement
  - b. dont la procédure de révision n'obéit à aucune règle particulière
  
- 6. La coutume constitutionnelle peut :**
  - a. compléter la constitution
  - b. réviser la constitution

- 7. La déclaration des droits de 1789 :**
- a. établit des droits fondamentaux
  - b. reconnaît l'existence de droits naturels
- 8. Ces droits sont :**
- a. la liberté
  - b. l'égalité
  - c. la fraternité
  - d. la propriété
  - e. la sûreté
  - f. la résistance à l'oppression
- 9. Ces droits ne peuvent être limités.**
- a. vrai
  - b. faux
- 10. La théorie de la représentation confie la souveraineté à des représentants.**
- a. vrai
  - b. faux
- 11. La théorie de la représentation suppose l'élection des représentants.**
- a. vrai
  - b. faux
- 12. Le chef de l'État peut disposer de la qualité de représentant.**
- a. vrai
  - b. faux
- 13. Le référendum est :**
- a. une conséquence de la théorie de la représentation
  - b. une exception à la théorie de la représentation
- 14. La règle de la séparation des pouvoirs distingue :**
- a. 2 pouvoirs
  - b. 3 pouvoirs
  - c. 4 pouvoirs

**15. La règle de la séparation des pouvoirs fonde la classification :**

- a. des régimes libéraux et des régimes dictatoriaux
- b. des régimes présidentiels et parlementaires

**16. La règle de la séparation des pouvoirs implique une séparation stricte des pouvoirs.**

- a. vrai
- b. faux

**17. Le contrôle de constitutionnalité des lois peut être confié :**

- a. au Parlement
- b. à un autre organe politique
- c. au juge de droit commun
- d. à un juge spécialisé

**18. En France, le juge contrôle la constitutionnalité des lois depuis :**

- a. 1789
- b. 1958

## L'introuvable régime politique français (1789-1815)

---

- 19. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen possède une valeur constitutionnelle depuis :**
- a. 1789
  - b. 1958
  - c. 1971
- 20. La constitution de 1791 instaure :**
- a. une République
  - b. une monarchie constitutionnelle
- 21. La constitution de 1791 est précédée d'une déclaration des droits.**
- a. vrai
  - b. faux
- 22. Dans la constitution de 1791, la souveraineté appartient :**
- a. au roi
  - b. au peuple
  - c. à la nation
- 23. En 1791, un citoyen actif est un citoyen :**
- a. qui est affilié à un parti politique
  - b. qui bénéficie des droits inscrits dans la déclaration de 1789
  - c. qui dispose du droit de vote
- 24. La constitution de 1791 consacre :**
- a. une séparation stricte des pouvoirs

- b.** une séparation souple des pouvoirs
- 25. La constitution de 1791 confie le pouvoir législatif :**
  - a.** au roi
  - b.** à une Assemblée
  - c.** au roi et à une Assemblée
- 26. La constitution de 1791 confie le pouvoir exécutif :**
  - a.** au roi
  - b.** au roi et à des ministres politiquement responsables
  - c.** au roi et à des ministres pénalement responsables
- 27. La constitution de 1791 confie au roi un droit de veto :**
  - a.** absolu
  - b.** suspensif
- 28. La monarchie disparaît en :**
  - a.** 1789
  - b.** 1792
  - c.** 1793
- 29. La constitution de 1793 (an I) est précédée :**
  - a.** de la déclaration de 1789
  - b.** d'une nouvelle déclaration des droits
- 30. La constitution de 1793 (an I) consacre :**
  - a.** l'existence de la République
  - b.** le suffrage universel
- 31. La constitution de 1793 (an I) institue un président de la République.**
  - a.** vrai
  - b.** faux

- 32. La constitution de 1793 (an I) confie le pouvoir législatif :**
- a. au peuple
  - b. au comité de Salut public
  - c. à une Assemblée
  - d. au peuple et à une Assemblée
- 33. La constitution de 1793 (an I) fut appliquée un an.**
- a. vrai
  - b. faux
- 34. La constitution de 1795 (an III) est précédée d'une déclaration des droits.**
- a. vrai
  - b. faux
- 35. La constitution de 1795 (an III) consacre le suffrage censitaire.**
- a. vrai
  - b. faux
- 36. La constitution de 1795 (an III) confie le pouvoir législatif :**
- a. à une Assemblée et au président de la République
  - b. à deux Assemblées
- 37. La constitution de 1795 (an III) confie le pouvoir exécutif :**
- a. à un président de la République
  - b. à trois consuls
  - c. à un Directoire de cinq membres
- 38. Les coups d'État de la période directoriale sont la conséquence de la séparation stricte des pouvoirs instituée par la constitution de 1795.**
- a. vrai
  - b. faux

**39. La constitution de 1799 (an VIII) consacre le suffrage universel.**

- a. vrai  b. faux

**40. La constitution de 1799 (an VIII) confie le gouvernement :**

- a. à un Empereur  
 b. au Premier consul  
 c. à trois consuls

**41. La constitution de 1799 (an VIII) confie le pouvoir législatif à :**

- a. 2 assemblées  
 b. 3 assemblées  
 c. 2 assemblées et au gouvernement  
 d. 3 assemblées et au gouvernement

**42. La constitution de 1799 (an VIII) met en place une séparation souple des pouvoirs.**

- a. vrai  b. faux

**43. En 1799, le Sénat est une assemblée :**

- a. législative  
 b. chargée de contrôler la constitutionnalité des lois  
 c. d'élire les plus hauts agents de l'État  
 d. de réviser la constitution

**44. La constitution de l'an XII (1804) confie le gouvernement de la République à un empereur.**

- a. vrai  b. faux

**45. Napoléon I<sup>er</sup> est empereur par la grâce de Dieu.**

- a. vrai  b. faux

**46. Napoléon I<sup>er</sup> est empereur jusqu'en 1815.**

- a. vrai  b. faux

## Régime parlementaire ou suffrage universel ? (1814-1870)

---

47. **La charte constitutionnelle du 4 juin 1814 restaure la souveraineté royale.**
- a. vrai                       b. faux
48. **La charte de 1814 confie le pouvoir législatif :**
- a. à deux assemblées  
 b. à deux assemblées et au roi
49. **La charte de 1814 consacre une séparation souple des pouvoirs.**
- a. vrai                       b. faux
50. **La charte de 1814 confie le pouvoir exécutif :**
- a. au roi  
 b. à des ministres pénalement responsables  
 c. à des ministres politiquement responsables
51. **Sous la Restauration, le roi se nomme :**
- a. Louis XVIII  
 b. Charles X  
 c. Louis-Philippe
52. **La Charte de 1814 consacre :**
- a. le suffrage universel  
 b. le suffrage censitaire